

le Lien Social

Votre magazine www.crpcen.fr

DOSSIER

Tenir ses bonnes résolutions : comment faire ?



ACTUALITÉ

ÉLECTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : 5
les modalités du vote

PRÉVENTION

GUIDE DE L'ACTION SOCIALE DU NOTARIAT : 8
s'adapter aux besoins des assurés

INFOS PRATIQUES

PAIEMENT DES PENSIONS : 10
le calendrier



Sommaire

Éditorial



3 - 5

ACTUALITÉ

- Le mot de Yannick MOREAU, présidente du conseil d'administration de la CRPCEN
- Le mot de Jean-Patrick PROUVOST, vice-président du conseil d'administration de la CRPCEN
- Le mot de Lise VERDIER, vice-présidente du conseil d'administration de la CRPCEN
- Élections du conseil d'administration de la CRPCEN : les modalités du vote

6 - 7

DOSSIER

- Tenir ses bonnes résolutions : comment faire ?

8 - 9

PRÉVENTION

- Guide de l'action sociale du notariat 2016 : s'adapter aux besoins des assurés

10

INFOS PRATIQUES

- CRPCEN / CSN - Comité Mixte : un numéro de téléphone unique pour l'action sociale
- Calendrier de paiement des pensions en 2016

11

VACANCES

- Interview M. Jacques MASSUEL, directeur de la résidence Delcloy, à SAINT-JEAN-CAP-FERRAT

12 - 13

VOYAGE

- Un climat doux et un patrimoine riche : bienvenue à Rhodes

14

INFOS DES COMITÉS DE RETRAITÉS

- Comités de retraités : la journée des secrétaires du 12 novembre

15

ÉCRIVAINS DU NOTARIAT

Je pense que beaucoup d'entre nous ne regretterons guère l'année 2015 qui avait débuté par des moments terribles et qui s'est achevée par d'autres événements non moins épouvantables.

Même si le climat économique de notre pays reste morose, nous constatons une reprise des embauches dans le notariat et une hausse du chiffre d'affaires des études, source de recettes indispensables pour notre régime. Il est encore trop tôt pour en tirer des conclusions mais il est important que nous partagions ensemble cet élément finalement positif.

Avec toute mon équipe, nous profitons de cette nouvelle année pour moderniser et dynamiser notre image en vous proposant une nouvelle esthétique pour le Lien Social et pour votre guide annuel de l'action sociale du notariat. Ces deux supports de communication sont entièrement réalisés en interne par les collaborateurs de la CRPCEN qui ont souhaité accroître la lisibilité et la compréhension des informations qui vous sont transmises. J'espère sincèrement que vous apprécierez le travail qui a été effectué.

2016, ce sera aussi la signature de notre nouvelle convention d'objectifs et de gestion (COG) qui fixe le cadre budgétaire et stratégique de nos projets pour quatre années. Axée sur la performance de l'offre de service, sur la gestion de l'organisme et son système d'information, notre prochaine

COG doit nous permettre de faire aboutir des projets ambitieux qui devraient faciliter non seulement l'ensemble de vos démarches administratives et de permettre une meilleure prise en charge des personnes en situation de fragilité mais également d'améliorer la qualité de notre gestion. En effet, nous nous inscrivons dans une démarche « qualité » à l'issue de laquelle nous pourrions envisager la certification de la CRPCEN à la norme ISO 9001-2015. Ce serait une grande fierté pour la Caisse qui afficherait ainsi en plus d'une gestion budgétaire maîtrisée (ndlr : la CRPCEN a été certifiée sans observation ni réserve par le commissaire aux comptes depuis 7 années consécutives), une offre de service efficiente et en adéquation avec vos attentes.

Enfin, l'année 2016 est une année d'élections puisque vous renouvelerez vos représentants au conseil d'administration en mai prochain (ndlr : voir p. 5 du Lien Social). Votre conseil décide des orientations politiques pour l'avenir de la CRPCEN donc « voter » vous permet d'être un acteur majeur de ces décisions...

Il me reste à vous souhaiter une heureuse année 2016 pour vous et pour vos proches.

Olivier MANIETTE,
directeur de la CRPCEN



2016 : l'heure des mutations... Yannick MOREAU ”



La CRPCEN est le fruit de deux mondes, celui de la protection sociale et celui du notariat. Elle puise ainsi ses forces dans un environnement double, multipliant ses richesses et ses valeurs au profit de l'assuré qui est au centre de toutes ses ambitions. Néanmoins, ces deux mondes sont également soumis à des enjeux économiques et sociétaux qui imposent à la CRPCEN une vigilance accrue et une grande réactivité dans la gestion de ses budgets et dans les projets qu'elle porte.

Si la CRPCEN est toujours active dans le monde de la protection sociale quelques 77 années après sa création, c'est qu'elle a été gérée de manière rigoureuse et responsable dans un contexte économique parfois fluctuant, voire de crise comme en 2008. Ce mode de gestion sera poursuivi avec persévérance et le souci de s'adapter aux évolutions en cours dans la protection sociale.

Par son mode de financement dépendant de l'activité notariale, le financement de la Caisse dépend aussi du contexte économique général et du marché de l'immobilier dont l'anticipation et les projections sont parfois difficiles à établir parce qu'elles reposent sur des données incertaines.

Pour la période à venir, l'application de deux lois récemment votées sera importante pour la CRPCEN qui a attiré l'attention des pouvoirs publics sur la nécessité de prendre en compte pour cette application les répercussions possibles pour la Caisse.

Il s'agit, en premier lieu de la mise en œuvre de la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite loi MACRON. Les tensions qui ont émergé au sein du notariat en 2015 vis-à-vis de certaines mesures prévues par le texte montrent à quel point le sujet est sensible pour la profession et les enjeux de taille pour la CRPCEN. Les administrateurs de la Caisse seront engagés et impliqués sur les conséquences de ces mesures.

L'autre réforme qui concerne fortement la CRPCEN fait partie de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2016 qui prévoit la création d'une protection universelle maladie dite PUMA. Cette protection universelle permettra à tous les assurés qui travaillent ou résident en France de manière stable de bénéficier désormais de la prise en charge de leurs frais de soins sans rupture de droit. C'est une avancée sociale importante pour simplifier les démarches des assurés lorsqu'ils changent de situation familiale ou professionnelle.

Pour garantir cette dimension universelle, il est notamment prévu de simplifier les relations financières entre les caisses en supprimant la compensation financière et en affectant aux caisses pour leur montant réel et non plus forfaitaire les produits de la CSG.

Cette unification financière s'appliquera à la maladie, l'invalidité, le décès et à la maternité. Elle doit s'accompagner d'un maintien de vos cotisations actuelles et du taux de remboursement spécifique de la CRPCEN.

Enfin, un mécanisme d'équilibrage entre le régime général et les régimes spéciaux est prévu en cas de déficit ou d'excédent.

Ces réformes sont importantes pour la France tant pour la consolidation de la reprise économique que pour la solidarité sociale. Leurs impacts sont également importants pour la CRPCEN qui devra relever les défis liés aux changements de la réglementation de l'activité notariale et ceux qui résultent d'un nouveau contexte pour la gestion des prestations d'assurance maladie.

2016 est ainsi autant une année charnière qu'une année ambitieuse pour notre institution.

À l'orée de cette nouvelle année, je vous souhaite à toutes et à tous une heureuse année 2016 dans votre vie personnelle, familiale et dans vos activités professionnelles.

Yannick MOREAU,
présidente de section honoraire au Conseil d'État,
et présidente du conseil d'administration de la CRPCEN

Nomination

Madame Yannick MOREAU a été promue au grade de commandeur dans l'ordre national de la Légion d'honneur (Journal officiel du 1^{er} janvier 2016).

Bonne Année 2016

2016, année charnière



En cette fin d'année 2015, le « frémissement économique » tant attendu semble se profiler à l'horizon. Enfin. Les mutations immobilières se multiplient, les statistiques de notre Caisse montrent une réelle amélioration.

Le notariat relève la tête... pourvu que les décrets MACRON ne viennent pas à nouveau l'enfoncer sous l'eau...

- 2016 verra de nouveaux élus s'installer au conseil d'administration de la CRPCEN : un peu de sang neuf apportera sans doute des idées nouvelles, et on ne peut que s'en réjouir.
- Mais cette nouvelle année sera aussi celle de l'ouverture de notre lieu de répit de MEGÈVE, consacré aux aidants et malades Alzheimer, Parkinson, sclérosés en plaque : Mont-Blanc Oxygène se réalise, fruit de la volonté commune de toutes les composantes du notariat de France, et preuve de l'esprit solidaire, de l'imagination et du dynamisme de toute notre profession.

Comment, alors, ne pas aborder l'année nouvelle avec optimisme et espoir ?

Que 2016 soit pour vous et pour l'ensemble des membres du notariat Français, l'année du renouveau, de l'épanouissement de tous vos projets, et de votre bonheur.

Bonne année, bonne santé à tous !

Jean-Patrick PROUVOST,
Vice-président du conseil d'administration de la CRPCEN
représentant les notaires

Nomination

Maître Pierre-Luc VOGEL, président du Conseil supérieur du notariat, a été promu au grade de chevalier dans l'ordre national de la Légion d'honneur (Journal officiel du 1^{er} janvier 2016).



Paix... Liberté... Solidarité... Fraternité...

L'année 2015 aura été marquée par les tragiques événements où de fanatiques assassins ont plongé de nombreuses familles dans la douleur et le désarroi et endeuillé la France. Les attaques meurtrières contre nos valeurs Républicaines de liberté et de fraternité donnent un sens encore plus fort aux mots de paix et de solidarité qui doivent unir les êtres humains, particulièrement dans notre pays.

Dès lors, je formule le vœu que l'année 2016 soit d'abord une année de paix, de liberté, de sérénité, de solidarité et de fraternité, pour que le « vivre ensemble » soit plus fort que le fanatisme et l'obscurantisme.

Pour le notariat et la CRPCEN, l'année 2015 n'aura heureusement pas été aussi sombre. D'abord une reprise économique au deuxième semestre a permis d'améliorer l'embauche (+1 000 emplois environ), et de réduire le niveau du déficit de la Caisse (-13 millions environ, au lieu de -18,2 millions en 2014). Ensuite, le dialogue social a permis d'importants accords et réalisations. Citons notamment :

- le maintien d'un haut niveau d'action sociale et un accord pour le début de réalisation d'un « guichet unique » visant à faciliter vos démarches administratives ;
- le début des travaux du « centre de répit » de MEGÈVE destiné à soulager les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et leurs aidants, en vue d'une ouverture courant 2016 ;
- l'accord unanime du conseil d'administration pour solliciter le gouvernement en vue de l'instauration dans le notariat d'un système de retraite progressive ;
- les importants accords paritaires en matière de prévoyance complémentaire santé, permettant une amélioration de vos garanties et une baisse sensible des cotisations.

Mais n'ocultons pas les aspects plus problématiques, comme :

- la promulgation de la loi MACRON générant des inquiétudes pour l'emploi et les salaires dans le notariat avec le risque de répercussions négatives sur les comptes de la CRPCEN, et remettant en cause la notion d'égalité des citoyens face au service public du droit ;
- le vote négatif du conseil d'administration, à la majorité, relativement à notre demande d'instauration d'une cotisation d'équilibre qui aurait permis, notamment, de pallier aux effets négatifs de la loi MACRON sur l'équilibre financier de la CRPCEN et d'assurer durablement son avenir ;
- l'instauration par la loi d'un régime universel d'assurance maladie qui, sans être critiquable dans son principe, soulève des inquiétudes pour le financement des retraites de la CRPCEN.

La CRPCEN n'est pas un long fleuve tranquille, et notre détermination pour assurer son avenir et celui de votre couverture sociale doit être sans faille, comme notre volonté de faire perdurer un haut niveau de qualité pour des services toujours plus adaptés à vos besoins.

Soyez assurés qu'en ma qualité de vice-présidente j'y consacrerai toute mon énergie avec l'ensemble des administrateurs, et particulièrement ceux qui représentent les salariés et retraités du notariat.

Mes chers collègues, actifs et retraités, je vous souhaite, ainsi qu'à tous ceux qui vous sont proches et que vous aimez, une année 2016 pleine de bonheur, de santé et de prospérité.

Lise VERDIER,
Vice-présidente du conseil d'administration de la CRPCEN
représentant les assurés

Élections du conseil d'administration de la CRPCEN : les modalités du vote

Du 15 au 30 mai 2016, les assurés de la CRPCEN seront appelés à voter pour le renouvellement de leur conseil d'administration. Prendre part à ces élections vous permet de décider de manière responsable de l'avenir de la CRPCEN. Le Lien Social vous donne toutes les modalités pour participer au vote.

Le conseil d'administration

Présidé par un conseiller d'État nommé par arrêté interministériel, le conseil d'administration, paritaire, est composé de :

- 6 élus représentant les clercs en activité (et 6 suppléants) ;
- 2 élus représentant les clercs pensionnés (et 2 suppléants) ;
- et 8 notaires désignés par le Conseil supérieur du notariat (et 8 suppléants).

La durée de la mandature, fixée à 5 ans depuis 2006, permet d'inscrire dans la durée les politiques et les actions initiées par les administrateurs, tout en les intégrant dans le cadre des conventions pluriannuelles d'objectifs et de gestion que la CRPCEN passe avec l'État.

Les modalités de participation au vote

Du 15 mai 2016 à 8 heures au 30 mai 2016 à 20 heures, les électeurs pourront voter pour leurs représentants en choisissant librement entre le vote par correspondance et le vote électronique.

L'électeur recevra à son domicile une circulaire de chaque liste et le matériel de vote suivant :

Pour le vote par correspondance :

- une enveloppe gommée ;
- une seconde enveloppe gommée destinée à contenir celle où est inséré le bulletin de vote ;
- une carte d'électeur nominative.

Pour le vote par voie électronique :

- l'adresse du site internet auquel il doit se connecter ;
- un code permettant de s'identifier et un mot de passe unique garantissant l'anonymat.

CALENDRIER DES ÉLECTIONS

Clôture des listes électorales → 31 mars 2016

Clôture des listes des candidatures → 15 avril 2016

Envoi du matériel de vote → du 9 au 11 mai 2016

Votes :

- par correspondance → du 15 mai 2016 à partir de 8 h
- par voie électronique → au 30 mai 2016 à 20 h

Dépouillement des votes → 1^{er} semaine de juin 2016

Les résultats des élections sont proclamés par la commission électorale dans les 7 jours qui suivent la clôture du scrutin.

La fonction de la commission électorale

La commission électorale est constituée d'administrateurs de la CRPCEN. Elle est composée :

- du président du conseil d'administration ;
- de trois représentants des assurés ;
- de trois représentants des notaires ;
- et d'un représentant du ministre en charge de la Sécurité sociale.

Son rôle est de s'assurer du bon déroulement des élections. Elle peut être saisie pour des contestations relatives à l'établissement des listes électorales. La commission est la seule instance autorisée à proclamer les résultats des élections. ■



Tenir ses bonnes résolutions : comment faire ?



Comme chaque année, aux douze coups de minuit de la Saint-Sylvestre, c'est l'heure des bonnes résolutions. Entre arrêter de fumer, profiter de la vie, trouver l'amour et économiser, les objectifs sont nombreux, les vœux pieux mais difficiles à tenir. Une nouvelle année, c'est comme un nouveau départ mais attention de ne pas rater le virage.

Des résolutions difficiles à tenir

Il est de tradition de prendre, chaque année, des bonnes résolutions. Grisés par les festivités de la veille et une envie débordante de nous améliorer, nous avons souvent tendance à écrire une longue liste de résolutions.

Mais lorsque la fin d'année s'approche et que l'heure des comptes a sonné, très peu d'entre nous peuvent se réjouir d'avoir réussi.

En effet, selon l'étude de l'université d'Hertfordshire, seulement 22 % d'entre nous ont atteint leurs objectifs.¹

Hommes/femmes : des résultats similaires pour des raisons différentes

Les hommes et les femmes échouent en grande majorité à tenir leurs bonnes résolutions mais pas forcément pour les mêmes raisons. En effet, l'étude met en évidence que les hommes ont tendance à se surestimer, à avoir « les yeux plus gros que le ventre ». C'est-à-dire qu'ils se

mettent des objectifs beaucoup trop élevés et ont tendance à prendre trop de résolutions d'un seul coup. Alors que les femmes ont tendance à se sous-estimer et donc à ne pas se fixer d'objectif adapté. Mais surtout elles ne communiquent pas sur leurs bonnes résolutions, pour ne pas avoir à se justifier devant leurs proches si elles ne parvenaient pas à les tenir.

Pourtant il y a une solution

Ce que l'on peut retenir de ces informations c'est qu'il est essentiel de se connaître un peu pour se fixer des objectifs réalisables. Prendre les escaliers plutôt que les ascenseurs, remplacer les barres chocolatées par des fruits sont, par exemple, des objectifs accessibles. Ainsi il sera plus facile de parler de sa ou ses bonnes résolutions afin de ne pas se priver du soutien de son entourage.

Nous avons tendance à choisir nos résolutions sous l'impulsion du moment, sans réelle réflexion sur le long terme. Ainsi, l'adage « Connais-toi toi-même » illustre l'importance de bien réfléchir à nos résolutions

et surtout à définir des objectifs réalistes.

Les psychologues ont pu identifier 4 astuces pour vous aider à tenir vos résolutions. Les voici :

- 1. Ne prenez qu'une seule résolution sur un aspect que vous souhaitez améliorer.** Ainsi vous serez concentré à 100 % à sa réussite. *Exemple : arrêter de fumer, perdre du poids, se remettre au sport...*
- 2. Ne faites pas cela sur un coup de tête.** Prenez le temps de la réflexion afin de vous projeter et de voir comment vous allez pouvoir mettre en œuvre votre bonne résolution.
- 3. Changez de résolution d'une année sur l'autre !** Il faut éviter de reprendre les résolutions qui n'ont pas marché l'année précédente. En effet, à force de répéter les mêmes résolutions et d'échouer, la confiance en soi se dégrade. C'est pourquoi, il faut en changer ou alors essayer de modifier la manière de réussir celle-ci. En effet, si vous avez



eu l'habitude de souhaiter arrêter de fumer et que cela n'a pas fonctionné, peut-être pouvez-vous choisir de diminuer votre consommation ou encore de vous faire aider. Ainsi, vous essayez une nouvelle approche et augmentez les chances d'y arriver. Exemple : réduire sa consommation à moins de 10 cigarettes par jour peut être une première étape.

4. **Félicitez-vous !** Pour vous aider, il faut savoir se faire plaisir. Si vous avez réussi à perdre un peu de poids ou arrêter la cigarette, récompensez-vous en achetant quelque chose qui vous fait plaisir. Cela vous rendra heureux et vous confortera dans la réussite de votre résolution.

Voilà, vous disposez de tout ce que la science a fait pour vous aider à tenir vos résolutions. Maintenant, c'est à vous de jouer !

Des applications pour tenir ses résolutions

Nous venons de voir ce que la science peut nous proposer comme aide. Mais la technologie dans tout ça ? Sachez qu'il existe différentes applications pour aider à tenir ses résolutions. En fonction de vos objectifs (perte de poids, se mettre au sport, arrêter de fumer...), il existe

des applications pour vous accompagner au quotidien. Par exemple pour l'arrêt du tabac, nous vous recommandons l'application Tabac info service de l'INPES disponible gratuitement sur IOS et Android. ■

L'ARRÊT DE LA CIGARETTE

La CRPCEN peut vous aider dans votre démarche en participant financièrement à l'achat de substituts nicotiques.

Ils sont en vente libre mais pour être pris en charge par la CRPCEN, ils doivent être prescrits par un médecin ou une sage-femme. La CRPCEN prend en charge les traitements par substituts nicotiques (patches, gommes, pastilles, inhalateurs...) à hauteur de 50 € par an et par bénéficiaire. Pour les femmes enceintes, ce montant est porté à 150 €.

Une condition d'âge est fixée à 18 ans pour les comprimés et 15 ans pour les autres formes (patches, gommes, pastilles...). Seuls sont remboursables les substituts inscrits sur une liste limitative, mise à disposition sur le site Ameli (<http://www.ameli.fr/assures/prevention-sante/l-arret-du-tabac.php>). ■



Démarche de remboursement

→ Il n'y a pas d'imprimé spécifique de prise en charge, mais l'ordonnance doit être consacrée exclusivement aux substituts nicotiques (aucun autre traitement ne doit y figurer). Ils peuvent éventuellement être pris en charge par votre mutuelle ou votre assurance complémentaire santé, renseignez-vous !



TOP 3 DES BONNES RÉOLUTIONS 2016

Difficile de faire un top exhaustif des bonnes résolutions. Mais après quelques recherches et en comparant les différents sondages, nous pouvons mettre en avant les résolutions suivantes :

- 1 Profiter de la vie
- 2 Faire plus de sport
- 3 Voyager plus souvent

Et vous quelles sont vos bonnes résolutions ?



GUIDE DE L'ACTION SOCIALE DU NOTARIAT : s'adapter aux besoins des assurés

La CRPCEN propose depuis de nombreuses années des prestations sociales pour venir en aide aux assurés qui se trouvent soit en situation de fragilité soit en situation de changement familial. Ces offres se sont étoffées au fil du temps et sont adossées sur une analyse des besoins et des spécificités des affiliés.

Aujourd'hui, des efforts sont réalisés pour, d'une part, permettre de verser le plus rapidement possible les aides et, d'autre part, développer une offre d'accompagnement et de services dans une approche globale et attentionnée des assurés.

Le réseau de bénévoles des comités de retraités accompagne également les pensionnés en les aidant à remplir les dossiers de demandes d'aides sociales ou à réaliser des démarches administratives par exemple.

Des partenariats sont signés avec des associations reconnues d'utilité publique, avec des intervenants spécialisés qui peuvent aider à résorber de façon durable des situations délicates que certains bénéficiaires rencontrent.

Le guide qui est joint au Lien Social reprend l'ensemble des prestations auxquelles vous pouvez prétendre.

QU'EST-CE QUI CHANGE EN 2016 ?

Des aides plus efficaces et plus justes

Les plafonds de revenus de certaines aides ont été modulés afin d'être

plus favorables à l'ensemble des assurés.

La logique est d'élargir l'offre aux bénéficiaires les plus modestes et réinjecter ainsi toujours plus de progressivité et de justice sociale.

Un soutien particulier pour les familles monoparentales

Parce qu'elles représentent près de 18 % des assurés, les familles monoparentales bénéficient de majorations spécifiques dans le cadre des aides sociales attribuées par la Caisse. Ainsi, les montants des aides à la scolarité, aux vacances et l'accueil du jeune enfant sont augmentés pour aider davantage ceux qui élèvent seuls leurs enfants.

CRESUS : un accompagnement sur mesure

Considérant que plus de 25 % des demandeurs d'aides sociales extralégales servies par la CRPCEN sont en situation d'endettement ou de surendettement, la CRPCEN, dans le cadre de sa politique d'action sociale, a décidé depuis 2014 de mettre en œuvre un partenariat portant sur l'accompagnement financier et social de ses assurés.

Une convention a ainsi été formalisée avec l'association CRESUS pour permettre aux bénéficiaires d'aides sociales rencontrant des difficultés financières d'être accompagnés de façon durable dans le rétablissement de leur situation budgétaire.

Cette offre d'accompagnement se fait dans le cadre des instructions de demandes d'aides sociales sur la base de propositions du service d'action sociale et des membres de la commission d'action sociale de la CRPCEN.

D'autres projets d'accompagnement et de conseils sont en cours d'élaboration pour permettre, dans la même optique, aux bénéficiaires de sortir des situations délicates.

Actuellement, un projet global favorisant le maintien à domicile des seniors et des personnes en situation de handicap est en cours d'élaboration. Il s'agit de développer, en complément des aides sociales proposées, une offre de prévention et de conseils dans l'adaptation du logement.

Votre guide en un coup d'œil !

+ PRATIQUE

Découvrez très rapidement la catégorie à laquelle la prestation est destinée

+ LISIBLE

Des tableaux plus lisibles, une maquette plus dynamique

+ CONNECTÉ

Formulaire disponible en ligne sur www.crpcen.fr

POUR TOUS

Prêt jeunes actifs

Ce prêt à taux préférentiel est destiné aux jeunes pour les aider à financer les premiers achats importants.

Puis-je prétendre à l'aide ?

- Critères d'affiliation**
 - Si vous avez une affiliation en cours ou titre de l'assurance maladie à la CRPCEN à la date de la demande.
- Conditions de ressources (page 5)**
- Plafonds de revenus pour ce prêt**
 - Le montant maximum du prêt accordé par la CRPCEN est fixé en fonction de vos ressources ainsi que des personnes vivant au foyer selon le barème suivant :

Composition de la famille	Personne seule	Ménage	Foyer + 1 enfant	Foyer + 2 enfants ou plus
Plafond à ne pas dépasser	26 113 €	37 346 €	43 570 €	49 798 €
- Conditions spécifiques**
 - vous devez être âgé de moins de 35 ans ;
 - vous devez justifier d'un contrat de travail à durée indéterminée ou d'un contrat de professionnalisation ;
 - vous ne devez pas avoir bénéficié du « prêt à l'installation » ;
 - ce prêt ne peut être accordé qu'une seule fois au cours de la carrière notariale.
- Modalités du prêt**

Montant du prêt	Taux d'intérêt	Durée d'amortissement
6 009 €	1% sans assurance	4 ans maximum

Comment constituer mon dossier ?

- Renseigner et renvoyer le formulaire signé (page 5).
- Jointure au formulaire les justificatifs suivants :
 - la déclaration préremplie des revenus 2014 ;
 - l'avis d'imposition ou de non-imposition 2015 sur les revenus 2014 des personnes du foyer ;
 - la copie du versement de toutes les prestations attribuées par la Caisse d'allocation familiale (CAF) durant l'année 2014 ;
 - la copie des relevés de l'ensemble de vos comptes épargne, placements et assurances vie ;
 - l'original de votre relevé d'identité bancaire sur lequel apparaissent obligatoirement l'IBAN et le BIC ;
 - la copie du livret de famille ou l'attestation originale d'engagement dans les liens du Pacte civil de solidarité si vous êtes un jeune ménage ;
 - en cas de changement de situation (divorce, rupture du PACS, séparation, veuvage ou chômage) : se référer à la page 6 du guide.

Aucune facture n'est à fournir.

Vous pouvez télécharger le formulaire de demande sur www.crpcen.fr / Autres actions de la CRPCEN / Toutes les aides / Aides pour tous.

Un conseiller CRPCEN est à votre écoute au 01 44 90 13 33 ou sur www.crpcen.fr

24 CRPCEN | L'action sociale du notariat

+ ACCESSIBLE

Retrouvez facilement l'interlocuteur que vous devez contacter

+ CLAIR

Toutes les pièces justificatives pour constituer votre dossier

Vous l'aurez remarqué, votre guide de l'action sociale a fait peau neuve.

Un nouveau design, de nouveaux codes couleurs pour améliorer sa lecture et vous permettre de mieux vous y retrouver.

Le guide est ainsi composé de 4 parties, distinguées par 4 codes couleurs représentant les différents partenaires :

- la CRPCEN ;
- le CSN - Comité Mixte ;
- l'action logement - GIC ;
- l'APGIS.

Vous pourrez retrouver en pages 3, 43, 55 et 63 les sommaires détaillés des prestations proposées par les différents partenaires. ■

Les aides présentées dans le guide sont susceptibles d'être revues par la commission d'action sociale au cours de l'année 2016.

L'action sociale du notariat 2016



CRPCEN / CSN COMITÉ MIXTE : Un numéro de téléphone unique pour l'action sociale

La CRPCEN et le Conseil Supérieur du Notariat - Comité Mixte ont mis en œuvre un numéro de téléphone unique dédié à l'information sur l'action sociale pour les professions du notariat.

Disponible deux jours par semaine (les mardi et jeudi après-midi), ce nouveau service est accessible au numéro suivant :

01 44 90 20 12

Le déploiement de ce service s'inscrit dans une démarche de simplification administrative pour les assurés, souhaitée conjointement par le CSN - Comité Mixte et la CRPCEN. ■

Calendrier de paiement des pensions en 2016

Les pensions dues au titre de l'année 2016 seront mises en paiement aux dates données ci-dessous. La CRPCEN n'adresse pas d'avis lors du règlement des retraites. Vous êtes informé du virement par relevé émanant de votre agence bancaire.

Pensions de	Date de versement
Janvier 2016	8 février 2016
Février 2016	8 mars 2016
Mars 2016	8 avril 2016
Avril 2016	9 mai 2016
Mai 2016	8 juin 2016
Juin 2016	8 juillet 2016
Juillet 2016	8 août 2016
Août 2016	8 septembre 2016
Septembre 2016	10 octobre 2016
Octobre 2016	8 novembre 2016
Novembre 2016	8 décembre 2016
Décembre 2016	9 janvier 2017

- *La banque de la CRPCEN a obligation de vous faire un virement à ces dates, mais il arrive que votre banque procède à un décalage de la mise à disposition des fonds (date de valeur).*
- *Si vous ne recevez pas le paiement de votre pension sur votre compte à des dates très proches de celles qui figurent ci-dessus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller bancaire.*



INTERVIEW

Le Lien Social
est allé à la rencontre
de **M. Jacques MASSUEL**,
directeur de la résidence Delcloy
à SAINT-JEAN-CAP-FERRAT,
propriété de la CRPCEN.



Le Lien Social : Pouvez-vous nous présenter la résidence Delcloy ?

M. Jacques MASSUEL : SAINT-JEAN-CAP-FERRAT est sans aucun doute l'une des plus belles presqu'îles de la Riviera, entre NICE et MONACO. C'est au cœur de la baie des Fourmis que la résidence Delcloy ouvre ses portes à ses vacanciers dans un parc de 3 hectares. Ce club 3*** est constitué de 102 chambres de 1 à 6 personnes, équipées de TV écran plat, téléphone, salle d'eau, toilettes séparées, coffre-fort et terrasse privée avec mobilier de jardin.

Les clients profitent d'un restaurant panoramique avec vue imprenable sur la méditerranée. Le chef propose une cuisine traditionnelle, équilibrée et tournée vers les produits de la mer et de la Provence. De nombreuses soirées à thème sont également proposées par notre équipe d'animation.

La résidence dispose de tout un équipement sportif dont une piscine extérieure chauffée et d'un programme de loisirs avec des activités variées pour tous les âges. Dans ce lieu magique, les maîtres-mots sont repos, découverte et plaisir !

Le Lien Social : Quelles sont les nouveautés pour cet été ?

M. Jacques MASSUEL : Cet été, nous mettons en avant les activités aquatiques grâce à la proximité de la base nautique équipée de kayaks, paddles et tout le nécessaire de plongée à disposition (palmes, masques, tubas), sans oublier la location de bateaux pédaliers.

Du 2 juillet au 27 août, nous organiserons des stages de voiles. Catamaran, optimist ou planche à voile, chacun des participants recevra un « passeport voile ». De quoi donner envie aux plus jeunes de découvrir les sports nautiques ! Il y a aussi l'ouverture du club ados

(de 14 à 17 ans) avec un espace dédié et des activités sur-mesure.

Nous proposons également de nouveaux séjours à thème. Ainsi, cet été, les clients pourront découvrir le séjour « Forme & Vitalité » comprenant 5 jours de remise en forme et de découverte des médecines alternatives reconnues. Nous avons aussi créé le séjour « Dansez avec des pros » pour apprendre à danser ou encore le séjour « Music Live » pour jouer des instruments ensemble en vue de préparer un spectacle.

Les enfants ne sont pas en reste car deux séjours spéciaux sont organisés ; le premier intitulé « Magie » pour devenir un expert en grande illusion et le second sur la thématique « Jeux de rôle » pour découvrir l'univers des jeux de rôle, de cartes et de société.

Le Lien Social : Que peut-on découvrir dans la région ?

M. Jacques MASSUEL : De nombreux lieux sont à visiter sur la Côte d'Azur. Pour n'en citer que quelques-uns, il faut absolument aller visiter la presqu'île de SAINT-JEAN-CAP-FERRAT, les Villas Kérylos et Ephrussi de Rothschild à moins de 10 minutes à pied depuis la résidence. Le Marineland d'ANTIBES et le musée océanographique de MONACO pour les amateurs de fonds marins sont également des incontournables. L'indémodable Carnaval de NICE et la fête du citron à MENTON sont des moments festifs et chaleureux à ne pas rater.

Pour découvrir les environs et de très beaux paysages, il y a des balades pédestres comme la promenade Maurice Rouvier ou encore le tour de Saint-Hospice. ■

Vacances

Réductions

pour les ressortissants
de la CRPCEN

→ Si vous êtes ressortissant de la CRPCEN, vous bénéficiez d'une **réduction de 12 %** lors de votre réservation pour tout séjour dans l'une des 4 résidences de vacances de la Caisse (la résidence Delcloy, la Villa Caroline, les chalets du Prariand et le domaine de l'Agréou).

→ **Sous réserve de remplir les conditions d'attribution définies**, vous pouvez bénéficier de **5 % de réduction complémentaire** sur le prix de votre séjour sur les 4 résidences citées ci-dessus, sur envoi au service action sanitaire et sociale de votre **facture originale acquittée**, de la copie de la déclaration préremplie de revenus 2014 de l'ensemble des membres composant le foyer et de la copie de l'avis d'imposition 2015 sur les revenus 2014 de l'ensemble des membres composant le foyer.

→ Sur les autres produits du catalogue Vacances Bleues, vous avez droit à une **remise commerciale de 5 %** lors de votre réservation (hors voyages, croisières et produits partenaires de Vacances Bleues). ■

Pour tout renseignement ou toute réservation,
consultez le site de la CRPCEN rubrique les offres de vacances
ou depuis le site de Vacances Bleues www.vacancesbleues.fr



La CRPCEN tient à remercier les agents de Vacances Bleues
et M. Jacques MASSUEL, directeur de la résidence Delcloy pour leur disponibilité.



LINDOS - l'Acropole



RHODES - le palais des chevaliers

Un climat doux et un patrimoine riche : bienvenue à Rhodes

Situé au sud-est de la mer Egée, à quelques kilomètres de la Turquie, entre la Grèce et l'île de Chypre, Rhodes est la plus grande des îles Grecques du Dodécannèse (archipel de la mer Egée). Avec ses plages paradisiaques, ses longues promenades et sa vie nocturne animée, l'île attire des milliers de visiteurs chaque année. Histoire, gastronomie et tourisme font de l'île de Rhodes un lieu idéal pour des vacances réussies.

À la découverte de la ville de RHODES !

L'île est habitée depuis plus de 2 400 ans. Elle est constituée de 4 villes : CAMIROS, LALYSOS, LINDOS et RHODES (nom de la ville principale de l'île). C'est une ville médiévale magnifique, classée au patrimoine mondial de l'UNESCO entourée d'un rempart impressionnant créé par les Chevaliers du Temple de JÉRUSALEM. RHODES s'est développée grâce au commerce. Ce fut longtemps une cité puissante et prospère. On découvre une ville chargée d'histoire qui a connu bien des métamorphoses : occupation romaine, période byzantine, occupations turque, italienne et allemande.

C'est une des raisons qui explique le mélange des cultures que l'on constate à chaque croisement de

rues. Le dédale des rues offre un spectacle toujours renouvelé où se mêlent mosquées, églises orthodoxes, palais médiévaux, places typiques avec des fontaines. On y découvre également le palais des Grands Maîtres, forteresse d'architecture gothique avec des tours majestueuses qui renferment des mosaïques splendides et abritent des statues romaines séculaires. En grimant à la tour de l'Horloge, point le plus haut de la ville, on peut admirer un panorama magnifique à 360°.

Au-delà de cette architecture, la ville regorge de ruelles pittoresques, de petits restaurants et de boutiques. Elle jouit d'une vie animée de jour, comme de nuit, et reflète bien la chaleur et l'hospitalité des habitants.

Après avoir arpenté durant quelques heures la ville de RHODES, rien de

mieux que de se reposer et de se rassasier dans un des nombreux restaurants de la ville. Et le choix ne manque pas ! À chaque pas, vous êtes accosté par un restaurateur... Ce qui peut s'avérer quelque peu déroutant à la longue.

Mythologie

Hélios, dieu du soleil, est le premier à voir l'île de Rhodes sortir des eaux. Il la trouve si belle qu'il décide de la prendre sous sa protection. Quelque temps après, une nymphe locale appelée Rhodé donne sept fils et une fille à Hélios. Kerkafos, le deuxième fils, devient père de trois enfants, trois garçons dont les noms sont Kamiros, Lalysos et Lindos, qui créent les trois premières cités de l'île.



La mer vue du village de LINDOS

Mais cela n'enlève rien à la gastronomie grecque qui est succulente, originale, copieuse. On vous amène toutes sortes de plats chauds ou froids, des mezzés (sorte de tapas), fruits de mer (les calmars et le poulpe sont un vrai délice) et la fameuse salade grecque, accompagnée de Feta, le célèbre fromage de chèvre et de brebis. Pour accompagner tous ces mets, rien de tel qu'un petit ouzo, sorte de pastis grec.¹

Tout au long de la journée, pour se désaltérer entre deux promenades, essayez un café « frappé », café servi froid avec des glaçons, nappé de mousse. Ça rafraîchit et c'est excellent !

Pour la farniente, les nombreuses plages de l'île de Rhodes sont le lieu idéal pour se reposer. Tout le littoral alterne entre falaises, rochers, criques et baies abritées. La température de l'eau est agréable, cristalline avec de superbes reflets bleu, idyllique pour se baigner. Vous l'aurez compris, le soleil est un habitué à Rhodes, c'est d'ailleurs l'île la plus ensoleillée de Grèce avec plus de 300 jours de soleil par an.

Avant de conclure cette page sur la ville de RHODES, il est impossible de ne pas citer son fameux colosse. Autrefois érigé sur le grand port de la ville, il n'en reste plus aujourd'hui la moindre trace. C'est pourtant l'une des 7 merveilles de l'Antiquité. Le colosse de RHODES représentait, dans des dimensions monumentales

(plus de 30 mètres de haut), le dieu du soleil Hélios qui gardait l'entrée du port de la ville marchande. Malheureusement, en 227 avant Jésus-Christ un tremblement de terre le fit s'effondrer et seul le mythe a survécu.

Lindos : un village à connaître

L'île de Rhodes regorge d'endroits remarquables dont le village de LINDOS fait partie.

Situé à 55 km au sud de RHODES, le village tout blanc de LINDOS est entouré par la mer et dominé par l'acropole Lyndia, sanctuaire d'Athéna. L'ascension demande quelques efforts mais cela en vaut la peine tellement la vue est magnifique. Mais il est aussi possible de monter à dos d'ânes, bien entraînés à faire la navette entre la partie basse et le pied de la citadelle, c'est assez typique et charmant à la fois.

La vallée aux papillons

La vallée aux papillons est également un lieu à visiter. Située à 20 km de RHODES, c'est une superbe vallée, très boisée, qui apporte fraîcheur et calme, remplie de papillons, avec des ruisseaux, des étangs, des cascades, des ponts en bois... Spectacle virevoltant assuré ! ■

¹ L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération.

Avant de partir :

→ MÉTÉO

La meilleure période pour partir à Rhodes dépend du programme de vos vacances. Pour les visites, privilégiez les mois de mai, juin, septembre et octobre où il fait un peu moins chaud. Pour le farniente, les mois de juillet et août devraient vous satisfaire avec un temps plus chaud et sec.

→ FORMALITÉS

Pour se rendre à Rhodes, en Grèce, un passeport ou une carte d'identité en cours de validité suffit pour les ressortissants français. Pour les séjours entre 3 mois et 5 ans, une attestation d'inscription à la police des étrangers est demandée.

→ SE RENDRE À RHODES

- *En avion* : Au départ de PARIS, il est possible de rejoindre directement l'île de Rhodes. Au départ d'ATHÈNES, les vols sont principalement assurés par des compagnies locales. Comptez 45 mn pour atteindre Rhodes (426km). Sachez que l'avion coûte globalement plus cher que le ferry.
- *En ferries* : La Grèce, nation de marins par excellence, propose de rejoindre ses différentes îles depuis de nombreuses lignes de ferries.
- *En bateaux-taxis* : Appelés également « caïques », ils permettent de se balader le long des côtes et de naviguer entre 2 îles. Pour monter à bord, il suffit de les hélér sur les quais.

→ CARTE D'IDENTITÉ DE RHODES

- 67 000 habitants
- Superficie : 1 392 km²
- Statut administratif : chef-lieu du Dodécannèse
- Région : sud-est de la mer Egée.

La CRPCEN souhaite remercier Madame Christelle CADIEU, qui travaille au service du contrôle de gestion de la CRPCEN, pour avoir écrit cet article et pour nous avoir fait partager une partie de son voyage.



12 NOVEMBRE 2015 :

LA JOURNÉE DES SECRÉTAIRES DES COMITÉS

Créés en 1974, les comités régionaux de retraités forment un réseau de solidarité entre les ressortissants de la CRPCEN. Afin de favoriser les échanges et la collaboration entre la CRPCEN et son réseau de bénévoles retraités, deux fois par an, la Caisse réunit les secrétaires des 18 comités de retraités. Chargés d'animer et de coordonner en région l'activité des bénévoles, les secrétaires sont à ce titre les interlocuteurs principaux de la CRPCEN.

Les journées des secrétaires sont l'occasion de proposer, de mettre en œuvre et d'évaluer des projets à destination des retraités. Elles permettent également les échanges de pratiques entre secrétaires de région qui trouvent ainsi des espaces pour s'enrichir des compétences des autres, faire état du résultat de leurs réflexions et de leurs propositions et de vivre le plaisir de partager entre pairs. Cadre privilégié pour développer l'évolution de son offre à destination des seniors, la CRPCEN s'appuie sur les retours de ceux qui sont en contact avec les retraités du régime.

Ainsi, le 12 novembre dernier, les secrétaires des comités ont été accueillis par **M. Jérôme FOUCAUD**, directeur de l'offre

de service, qui leur a présenté l'actualité du régime. Puis un bilan de l'expérimentation des journées d'accueil des nouveaux retraités testées à RENNES et à REIMS en 2015 a été présenté par **Mme Éliane COULOUARN**, secrétaire du comité Bretagne, **Mme PIGNOLET**, secrétaire du comité Champagne-Ardenne et **Mme Alexandra AUCLAIR**, responsable du département prévention, action sanitaire et sociale et immobilier. La suite de la journée, animée par **M. Pierre-Vincent BOSSER**, directeur de cabinet et **Mme Alexandra AUCLAIR** a été consacrée au soutien que la Caisse peut apporter à ses bénévoles dans leur action auprès des retraités. ■

Le comité Languedoc-Roussillon sur les traces des pèlerins de Saint-Jacques de Compostelle

Mme Anne-Geneviève GARCIA, secrétaire adjointe du comité et **Mme Annie NUERO**, déléguée départementale ont organisé un circuit à Saint-Jacques de Compostelle et au Portugal début novembre qui a réuni 44 retraités de la région. ■



MOUVEMENTS dans les comités

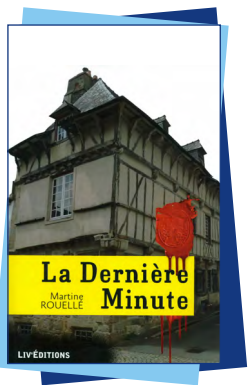
- **Démission de Mme Janine MARCHADOUR**, déléguée pour le département de l'Eure du comité Normandie ;
- **M. Francis SCHULTZ** a été nommé secrétaire du comité Alsace Lorraine par les membres du groupe d'études des retraités le 25 novembre dernier ;
- Le Directeur a nommé **Mme Jeanne GRASSET**, déléguée pour le département de l'Aisne. ■

LA PETITE HISTOIRE DE PLOUAY - 1950/1970 de Jean-Pierre LE FLOCH



Pour son premier ouvrage, **Jean-Pierre LE FLOCH**, né le 15 février 1948 dans le quartier de Bécherel à PLOUAY, souhaite nous faire découvrir le pays de son enfance aux travers de ses souvenirs, albums photos, anecdotes mais aussi grâce aux journaux de l'époque pour conforter ses écrits. C'est avec beaucoup d'humour qu'il retrace la vie quotidienne menée dans le petit bourg de PLOUAY dans les années 1950 à 1960. Jean-Pierre LE FLOCH ne manque pas de partager sa vision de cette période charnière avec la nouvelle génération. Lorsque l'on est plongé dans le petit pays de l'auteur, on réussit assez bien à s'imaginer vivre à ses côtés grâce aux nombreuses descriptions d'odeurs, de lieux et de faits marquants si bien détaillés... Un bel ouvrage qui ne manque pas de souligner l'évolution de notre mode de vie avec humour... ■ **Pour toute commande, contactez votre libraire ou connectez-vous sur www.edilivre.com/ Éditions Liv'Éditions « La petite histoire de Plouay » de Jean-Pierre LE FLOCH - prix 20 €.**

LA DERNIÈRE MINUTE de Martine ROUELLÉ



Martine ROUELLÉ n'en est pas à son premier livre, mais signe ici son premier roman policier inspiré de faits réels. Diplômée d'un doctorat d'histoire son roman se passe en 1793, durant la période de « la Terreur ». C'est un polar moderne qui nous plonge au cœur d'une enquête menée par un notaire public d'HENNEBONT à la suite de l'assassinat de son beau-frère... Aux travers des événements de l'époque, ce polar riche en rebondissements donne aussi l'occasion de découvrir les conditions de vie de cette période de tourmente. ■ **Pour toute commande : contactez votre libraire ou connectez-vous à l'adresse suivante :**

www.edilivre.com/ Éditions Liv'Éditions « La dernière minute » de Martine ROUELLÉ - prix 15 €.

Vous souhaitez nous proposer votre roman ?

Envoyez-nous un exemplaire de votre dernière publication à l'adresse suivante :

CRPCEN - Service Communication
À l'attention de Thomas GAROTIN
5 bis, rue de Madrid - 75395 Paris Cedex 08.

**Votre livre sera proposé au comité de rédaction
du Lien Social pour une possible parution.**

Avis de décès

À l'heure où nous mettons sous presse, nous apprenons avec tristesse le décès de Maître Claude BADY qui avait rejoint la CRPCEN le 9 juin 1975 en qualité d'administrateur représentant les employeurs. Nommée secrétaire du conseil en 1979, elle fut élue vice-présidente en 1981, poste qu'elle a occupé sans discontinuer jusqu'en 1995. La médaille d'honneur de la CRPCEN lui avait été remise par Maître Philippe RANDOT il y a trois ans, à la Maison de l'Automne à Valence (26).

CRPCEN

5 bis, rue de Madrid
75395 PARIS Cedex 08
Tél. 01 44 90 20 20
Fax 01 42 93 27 60
www.crpcen.fr

Heures d'ouverture

La Caisse est ouverte au public
du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30.
Fermée le samedi

Accueil téléphonique

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30

Directeur de la publication

Olivier MANIETTE, Directeur de la CRPCEN

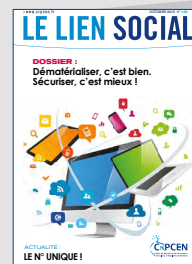
Rédacteur en chef : Olivier MANIETTE

Ont collaboré à la réalisation de ce numéro :

Alexandra AUCLAIR, Marie-Josée HUVE,
Peggy BARTHES, Christelle CADIEU,
Carole BOUCHARD, Jacques MASSUEL,
Thomas GAROTIN, Pierre-Vincent BOSSER

Création graphique, réalisation :

Carole BOUCHARD, CRPCEN
Photos CRPCEN, Fotolia
Le Lien Social, publié par la CRPCEN
Impression IMAYE GRAPHIC



Retrouvez tous les numéros du Lien Social
de l'année sur www.crpcen.fr

TBWA/COROPHOTE © Arno Lam

NOUS SOMMES NOUS FAISONS LE TEST

PRÊTS

Pour savoir où, quand, comment :
Sida Info Service 0800 840 800* ou sida-info-service.org

*Confidentiel, anonyme et gratuit

**VIH et IST : se faire dépister,
c'est prendre soin de son avenir.**

